

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

(En application de l'article L121-16 du code de l'environnement)

RN2 déviation de Villers-Cotterêts et aménagement du carrefour avec la RD231

Objet et organisation de la concertation préalable

La DREAL Hauts de France assure la maîtrise d'ouvrage du projet d'aménagement à 2x2 voies de la section de la RN2 située entre l'échangeur avec la RD81 au Nord de Villers Cotterêts et le carrefour avec la RD231 en forêt de Retz. Cette section comporte un carrefour plan (RN2/RD231), exclusivement orienté vers Soissons, qui présente une configuration accidentogène et n'est pas compatible avec la mise à 2*2 voies de la RN2. Suite à la phase de concertation volontaire qui s'est tenue du 04 octobre au 05 novembre 2021 et aux études d'opportunité de phase 2, trois variantes d'aménagement de carrefour dénivelé seront soumises à la concertation préalable, qui se déroulera :

du 17 février au 17 mars 2025 inclus.

Cette concertation organisée à l'initiative du maître d'ouvrage, doit permettre de discuter avec le public de l'opportunité de chacune des variantes sur la base des études et des analyses comparatives.

Durée et modalités de la concertation

Pour l'information du public :

- une exposition en mairie de Villers Cotterets ainsi qu'au siège de la communauté de communes de Retz en Valois,
- Un dossier de concertation qui présente le contexte et l'environnement du projet, les enjeux et objectifs de l'opération, le projet et les variantes. Ce dossier sera mis à disposition sur le site internet www.RN2.fr et dans les mairies des communes de Villers Cotterets, Fleury et Dampleux ainsi qu'au siège de la communauté de communes de Retz en Valois
- Un document de synthèse disponible dans les mairies de Villers Cotterets, Fleury et Dampleux, et au siège de la communauté de communes de Retz en Valois
- le site Internet <https://www.rn2.fr>

Pour le dialogue et la réflexion collective :

- **25/02/2025** : Réunion publique à la maison du Parc à 18h00 à Villers-Cotterêts,
- **28/02/2025** : Permanence à la mairie de Villers-Cotterêts de 10h00 à 16h30 en salle Aristide Briand,
- **03/03/2025** : Permanence au siège de la Communauté de Communes de Retz en Valois de 10h00 à 16h30,

Les avis, questions, contributions, propositions pourront être déposés:

- sur les registres disponibles en mairies et au siège de la communauté de communes de Retz en Valois
- sur le site : <https://www.rn2.fr> ou via l'adresse mail : rn2rd231@developpement-durable.gouv.fr,
- par voie postale : à la mairie de Villers-Cotterêts - « Concertation RN2/RD231 » - 3 Rue de L Hôtel de ville, 02600 Villers-Cotterêts

Bilan

A l'issue de la concertation, l'État établira un bilan dressant une synthèse des avis et des observations qu'il rendra public. Au terme de celle-ci, l'État se prononcera sur les options techniques retenues. Le bilan de la concertation sera mis à disposition sur le site internet de la DREAL.